

DELSOL

LA QUALITÉ DE LA RELATION

AVOCATS

Sécuriser le processus électoral dans l'entreprise

PARIS



Sommaire

- Le programme
- Les informations pratiques
- Nos formateurs
- Bulletin d'inscription



Le programme

OBJECTIF

Cette formation vous permettra de maîtriser le nouveau cadre juridique applicable aux élections professionnelles dans l'entreprise avec l'arrivée progressive du comité social et économique. Elle sera également l'occasion d'appréhender les modalités de mise en place d'un processus électoral, du protocole d'accord préélectoral à la proclamation des résultats.

INTRODUCTION :

Le déclenchement du processus électoral

1. Les accords relatifs à la mise en place du CSE

- L'accord de méthode (contenu, modalités de conclusion, intérêts pratiques)
- L'accord relatif au périmètre des établissements distincts (contenu, modalités de conclusion, intérêts pratiques)

Modalités pédagogiques

- Questionnaire préalable pour cibler vos attentes et adapter le contenu au plus près de vos attentes
- Cas pratiques, exemples concrets,
- Pédagogie apprenante favorisant l'échange entre participants et stagiaires
- Support remis à l'issue de la formation

Prérequis

Connaissance des IRP

2. Le protocole d'accord préélectoral

- Formalités préalables obligatoires
- Le contenu du protocole d'accord préélectoral
- Modalités de conclusion du protocole d'accord préélectoral
- Intérêt du protocole d'accord préélectoral

3. Déroulement des élections

- Les collèges électoraux
- Organisation matérielle des élections
- Parité des listes de candidats
- Proclamation des résultats

4. Le contentieux électoral

Formation complémentaire recommandée

Les nouveaux représentants du personnel (CSE, CSSCT)





Informations pratiques



LIEU

DELSOL Avocats
4bis, rue du
Colonel MOLL,
75017 PARIS

PUBLIC CONCERNÉ

DRH, RRH, ...

TARIFS

380 € HT par
participant

Limité à 12
participants

Evaluation de la formation

- Feuille d'émargement à signer par les participants et l'intervenant par demi-journée de formation
- Evaluation de l'action de formation à chaud, à l'issue de la formation, mesurant la satisfaction des participants
- Remise d'une attestation individuelle de formation sur demande

Droit social - Protection sociale

Marion STOFATI, Avocat collaborateur



Marion STOFATI assiste les clients dans le domaine des relations individuelles et collectives de travail tant en conseil qu'en contentieux.

Elle intervient notamment dans les domaines suivants :

- relations individuelles de travail (conclusion, exécution et rupture du contrat de travail),
- négociation collective (accord de reconnaissance d'une UES, protocole d'accord pré-électoral, accord de méthode, accords d'entreprise, etc.),
- représentation du personnel (élections, procédure d'information et de consultation des instances représentatives du personnel),
- heures supplémentaires et travail dissimulé,
- transfert des contrats de travail.

Elle a rejoint le cabinet DELSOL Avocats en novembre 2018.

Auparavant, elle a exercé au sein du cabinet DS AVOCATS avec Elsa LEDERLIN. Dans le cadre de sa formation, elle a effectué différents stages en entreprise et en cabinets d'avocats, notamment au sein de la Société ROBERT BOSCH SAS.

mstofati@delsolavocats.com

- CAPA (2018)
- Langues : français, anglais



Droit social - Protection sociale

Elsa LEDERLIN, Associée



elederlin@delsolavocats.com

Elsa LEDERLIN est co-responsable du département « Droit social - Protection sociale », au bureau de Paris.

Elle conseille régulièrement les employeurs dans le cadre de négociations collectives, favorisant un dialogue social innovant et constructif.

Elsa LEDERLIN participe à la réflexion autour des nouvelles formes de travail et s'intéresse particulièrement aux relations de travail se situant aux frontières d'autres disciplines juridiques : mise à disposition, portage salarial, travailleurs des plateformes numériques.

Elle a débuté sa carrière au sein de cabinets spécialisés (Michel HENRY, Florence LYON-CAEN) et occupait dernièrement les fonctions de responsable de l'équipe de droit social de DS Avocats, avant de rejoindre DELSOL Avocats en novembre 2018.

Elle a acquis une expertise reconnue dans l'accompagnement social des entreprises dans les domaines suivants :

- Transformation juridique (cession, apport d'actif, fusion, absorption, filialisation...)
- Négociation et conclusion d'accords collectifs, dialogue social (élections professionnelles, négociation obligatoire, durée du travail, orientations stratégiques, procédure d'information et consultation, BDES, épargne salariale...)
- Prévention des risques (audit, formation, discrimination, harcèlement, RPS, hygiène et sécurité, compliance...)
- Suivi juridique quotidien (rémunération, mobilité internationale, clauses spécifiques du contrat de travail, ruptures spécifiques, mobilité intra-groupe, mise à disposition, pouvoir disciplinaire, suspension du contrat,...)
- Relations avec les administrations du travail : URSSAF, Inspection du travail, Médecine du travail ;
- contentieux individuels et collectifs du travail.



- Avocate inscrite au barreau de Paris depuis 2001, Elsa LEDERLIN est titulaire d'un certificat de spécialisation en droit du travail

- Publications sur le dialogue social, le droit social européen et le droit social à l'ère 3.0.

- Anime des formations pour les entreprises françaises et les différents acteurs du monde du droit du travail (avec DALLOZ, notamment) ainsi que pour les entreprises étrangères (Business France) sur l'environnement social français et les vertus du dialogue social.

DELSOL AVOCATS

LA QUALITÉ DE LA RELATION



Titre de la formation

Lieu :

Paris

Date :

/ /

Commanditaire / Responsable Inscription

Société / Organisme :

N° SIRET :

NAF :

Effectifs :

Nom :

Prénom :

Fonctions :

Email :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone :

Mobile :

Facturation

Delsol Avocats est enregistré sous le n° 82 69 0 8449 69 auprès du Préfet de la région Rhône-Alpes

Adresse de facturation (si différente) :

N° TVA Intracommunautaire :

Ou coordonnées de l'organisme prenant en charge les frais de formation :

Nom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone :

Fax :

Le

Nom et qualité du signataire :

Stagiaires

Nom	Prénom	Fonction

Frais de participation

Inscription:

(Coût unitaire) _____ HT x (nombre de stagiaires) _____ = _____ € HT

Cachet et signature obligatoires

Conditions générales d'inscription

Les présentes conditions régissent les modalités d'inscription des stagiaires aux formations organisées par Delsol Avocats. Le Commanditaire reconnaît en avoir pris connaissance et les accepte. L'envoi du bulletin d'inscription vaut pré inscription. Dès réception du bulletin, une convention de formation sera adressée au Commanditaire accompagnée d'une facture. Les factures sont payables par chèque ou virement. Le règlement de la facture vaut inscription. L'inscription n'est valable qu'à compter du paiement complet des frais d'inscription. Delsol Avocats se réserve le droit de modifier le lieu et la date du séminaire en cas de besoin. Toute formation commencée sera due en totalité. Toute annulation doit être signifiée par écrit et nous parvenir plus de 10 jours avant le début de la formation. Les annulations intervenant après ce délai donneront lieu au versement d'une indemnité annulation correspondant à 40 % du montant total de la formation. Les stagiaires ont la possibilité de se faire remplacer à la formation à la condition d'en avertir Delsol Avocats préalablement par écrit. Les prix sont exprimés en euros et s'entendent HT. Lorsque le Commanditaire souhaite une prise en charge de tout ou partie des frais de formation par un organisme tiers, il se doit d'effectuer les obligations qui lui incombent à ce titre et reste en tout état de cause responsable du paiement des factures de Delsol Avocats. Sauf opposition de la part du stagiaire, l'envoi de ce bulletin l'inscrit automatiquement parmi les destinataires de la lettre d'information du département Sciences du vivant de Delsol Avocats. Conformément à la loi du 6 janvier 1978, le stagiaire bénéficie d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant auprès de Delsol Avocats.